

Nouvelles amendes pour les infractions à vélo

En vigueur à partir du 1er avril 2026

- Le non-respect des règles de circulation à vélo constitue une infraction au Code de la route.
- Les infractions sont passibles d'amendes.
- Dans le cadre du nouveau système, tous les cyclistes âgés de 16 ans et plus sont concernés par ces nouvelles amendes.



Principales infractions

※ La loi révisée couvrira 113 types différents d'infractions au code de la route à vélo. Toutes les infractions ne sont pas répertoriées ici.

※ Pour toute question, veuillez contacter le commissariat de police le plus proche.



Utiliser un téléphone portable en roulant

Sanction: ¥ 12,000



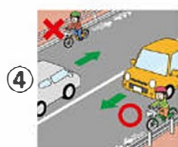
Il est interdit de franchir un passage à niveau sans s'être arrêté en complet.

Sanction: ¥ 6,000



Il est interdit de ne pas respecter les feux de signalisation; vous ne pouvez traverser la rue que lorsque le feu est vert.

Sanction: ¥ 6,000



Il est interdit de rouler à vélo sur la droite de la route.

Sanction: ¥ 6,000



Il est interdit de traverser la rue au niveau des panneaux portant la mention « STOP » ou « 止まれ » sans s'arrêter complètement et de s'assurer que le carrefour est dégagé.

Sanction: ¥ 5,000



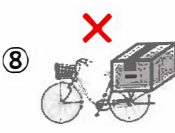
Il est interdit de rouler à vélo en écoutant de la musique ou tout autre contenu audio avec des écouteurs qui altèrent votre capacité à entendre les bruits extérieurs.

Sanction: ¥ 5,000



Il est interdit de rouler à vélo avec un parapluie à la main.

Sanction: ¥ 5,000



Il est interdit de circuler à vélo en transportant un objet volumineux

Sanction: ¥ 5,000



Il est interdit de circuler à vélo la nuit sans allumer ses feux avant.

Sanction: ¥ 5,000



Il est interdit de circuler à vélo côte à côte.

Sanction: ¥ 3,000



Il est interdit de rouler à vélo avec un passager.

Sanction: ¥ 3,000



Il est interdit de circuler à vélo sur le trottoir; toutefois, cela peut être autorisé dans les circonstances suivantes :

- ① lorsqu'un panneau autorise la circulation à vélo sur le trottoir.
- ② lorsque le cycliste a moins de 13 ans, plus de 70 ans ou souffre d'un handicap physique.
- ③ lorsque la circulation est dense, ou lorsque la route n'est pas suffisamment large.

Panneau



Les enfants âgés de 6 ans ou moins peuvent être transportés s'ils sont installés dans un siège enfant. Les cyclistes doivent être âgés d'au moins 16 ans pour pouvoir transporter les enfants mentionnés ci-dessus. Il n'est pas autorisé de transporter plus de deux enfants sur le vélo en même temps.



- Si vous commettez une infraction au code de la route, les agents de police vous remettront un « Aokippu » (contravention bleue : avis d'infraction) et un « Noufusho » (reçu de paiement de l'amende) par les agents de police.



contravention bleue



reçu de paiement de l'amende

- Rendez-vous dans une banque ou un bureau de poste muni du bulletin de paiement que vous avez reçu afin d'effectuer le paiement avant la date limite.
- Si vous ne réglez pas l'amende avant la date limite, vous risquez d'être convoqué au tribunal pour un procès.